

# Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 06.11.2018

L'an deux mil dix-huit, le 6 Novembre à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « salle du Conseil » de la Mairie, sous la présidence de Mr Etienne DELARUE, Maire

DELARUE Etienne	<b>P</b>	MASSE Stéphane	<b>P</b>	MOREL Aline	<b>P</b>
HELUIN Pascal	<b>E</b>	ADAM Jean-Marie	<b>P</b>	BEAUDOIN Aurélie	<b>A</b>
DELESQUE Cyrille	<b>P</b>	LEBLANC Isabelle	<b>P</b>	CARPENTIER Jean-Joseph	<b>P</b>
BOUIC Fabienne	<b>E</b>	DELATTRE BUTIN Elodie	<b>E</b>	BARNABE Christian	<b>P</b>
MAILLET Maryline	<b>P</b>	FERAY Patrick	<b>A</b>		

P = présent

E= Excusé

A = Absent

Date de la convocation : 30.10.2018

Nombre de conseillers

- en exercice : 14

- Présents : 9

- Votants : 9

Secrétaire de séance : M. Stéphane MASSE

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 08.10.2018.

Le Conseil Municipal valide à la majorité (1 voix contre) le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 08.10.2018.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen des points à l'ordre du jour.

## - Communications du Maire

1) 47<sup>ème</sup> Rallye de Dieppe : demande d'autorisation de passage sur la commune le 11.05.2019. Le Conseil Municipal donne son autorisation concernant le passage du Rallye de Dieppe sur le territoire de la commune le 11.05.2019 et reste en attente des modalités finales.

2) Communauté de Communes Terroir de Caux - panneaux d'informations : la CCTC souhaite savoir si la commune est favorable à l'installation de panneaux d'informations sur son territoire. Monsieur le Maire et ses adjoints proposent l'installation de 3 ou 4 panneaux. Le Conseil Municipal valide la mise en place de 3 panneaux aux entrées du Bourg.

3) Dénomination de la future résidence à venir sur le terrain Fossard, Route de Pierreville : Monsieur le Maire et ses adjoints proposent « Résidence Jacqueline LORPHELIN ». Le Conseil Municipal valide cette proposition à la majorité (1 voix contre).

4) Terrain appartenant à M. LEVEL, Rue du Président Coty : une rencontre a eu lieu avec M. LEVEL le 17.10.2018. M. LEVEL ne semble pas hostile à la vente de son terrain (actuellement non constructible) s'il y a également un échange de terrain.

5) Contrôles Radars BMO : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des contrôles radars sont programmés sur la commune prochainement.

6) Repas des Aînés : organisé par le CCAS de Bacqueville en Caux, il a eu lieu le 12.10.2018. Monsieur le Maire remercie les agents, les membres élus du CCAS et les membres du Conseil Municipal présents lors du repas.

7) Commémoration du 11.11.2018 pour le centenaire de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale : une messe sera dite à 11h, suivie d'un dépôt de gerbe aux monuments aux morts à 12h30 et du banquet des ACPG. La chorale La Clé des Chants et les enfants des écoles seront également présents. Le Vin d'Honneur sera offert et servi par la Commune.

8) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Sainte Barbe aura lieu le 24.11.2018 à Bacqueville en Caux, à partir de 17h30 sur la Place du Général de Gaulle.

9) ABAC : lors de l'assemblée générale, l'association a réaffirmé ses velléités de projet de construction d'un manège couvert, avec un projet toutefois moins ambitieux et donc moins onéreux.

10) Mairie d'Hermanville : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame le Maire a été surprise par le projet éolien de Bacqueville en Caux (pas de communication) et par le nettoyage réalisé sur la Croix Saint Léonard.

M. Cyrille DELESQUE rejoint la réunion à 20h35.

11) Réservations des salles de la Mairie en 2019 : vu l'avancement du projet de réaménagement de la Mairie, Monsieur le Maire et les adjoints proposent de laisser ouverte la location des salles de la Mairie pour l'année 2019. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Une réunion est donc programmée le 23.11.2018 à 19h en présence des associations afin de réaliser le calendrier de réservation des salles pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal demande que les associations préviennent la Mairie lorsqu'une manifestation est annulée afin de permettre éventuellement la mise en location de la salle non utilisée.

12) Ouverture d'une nouvelle poissonnerie (ancienne charcuterie) en janvier 2019 : l'inauguration aura lieu le 08.01.2019.

13) Horaires d'hiver pour les agents de la voirie : Monsieur le Maire et les adjoints proposent qu'une nouvelle organisation du temps de travail de ces agents soit mise en place. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

#### **- Création d'un local d'accueil collectif de mineurs et création des vestiaires du tennis couvert**

Présentation des propositions de plans pour les futurs locaux. Le bâtiment serait en structure bois d'environ 288 m<sup>2</sup> avec une toiture zinc.

Après avoir pris connaissance des plans, le Conseil Municipal valide le principe général du projet. Une fois le maître d'œuvre désigné, un chiffrage pourra être réalisé et les demandes de subventions transmises aux services de la Communauté de Communes Terroir de Caux, de l'Etat et du Département.

#### **- CDG 76 - Délibération portant adhésion aux missions optionnelles**

La convention signée au 01.01.2015 concernant la médecine de prévention avec le CDG 76 arrive à échéance le 31.12.2018. Afin de pouvoir la renouveler pour une durée de 4 ans, le Conseil Municipal décide d'adhérer aux missions optionnelles du CDG76 dont la mission médecine de prévention fait partie et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions découlant de cette adhésion. Le coût est de 190 € par trimestre.

#### **- Décision Modificative sur le budget de l'eau**

Le Conseil Municipal décide de prendre la décision modificative de budget suivante sur le budget de l'eau afin de régler la facture Médialex suite à l'enquête publique pour la protection du captage :

##### Dépenses

Chapitre 23 Immobilisations en cours	Article 2313 Constructions	- 3 000 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	Article 203 Frais d'études	+ 3 000 €

## - Commission « Finances », M. Jean-Marie ADAM

La Commission s'est réunie le 18.10.2018 pour examiner la situation budgétaire de la commune et du CCAS à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2018 et donner son avis sur différentes demandes ou propositions.

### 1) Situation budgétaire au 15 10 2018

- De la commune : En fonctionnement, les dépenses ont été de 928 402 € et les recettes de 1 027 067 €, soit un excédent de 99 595 €. En investissement, les dépenses ont été de 163 859 € et les recettes de 164 197 €, soit un excédent de 1 338 €.

- Du CCAS : En fonctionnement, les dépenses ont été de 213 236 € et les recettes de 211 693 €, soit un déficit de 1 543 €. En investissement, les dépenses ont été de 4 680 € et les recettes de 0 € soit un déficit de 4680 €.

### 2) Demandes d'aides

- De l'USBP pour le financement d'un brevet de moniteur de football : le coût global est de 2 104 €. La commission propose d'apporter une aide de 200 €. Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

- Pour le transport scolaire des lycéens Bacquevillais (scolarité 2018/2019) : La commission propose de reconduire le montant de l'an dernier, soit 50 € par Lycéen. Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

- De l'école St Léonard pour financer l'activité piscine 2018/2019 : Le nombre de séances étant passé de 18 l'an dernier à 24 cette année, le coût passe de 3 910 € à 5 316 €. La commission propose de geler la subvention de la commune à 3 910 € (13 écoliers Bacquevillais concernés sur 69). Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

- Du secrétariat de mairie afin de pouvoir remplir correctement sa mission

* Logiciel cimetière	devis Cosolus de 5 382 €
* Remplacement de deux postes informatique	devis de DIP informatique de 2 623,80 €
* Installation d'un serveur	devis DIP informatique de 4 555,16 €
* Contrat de maintenance	devis DIP informatique de 3 000 €

La commission est d'accord pour la prise en considération de ces demandes, mais comme un seul devis a été transmis par CT consulting, intermédiaire chargé d'évaluer les besoins de la mairie et de choisir un prestataire, la commission souhaite qu'il vienne lui expliquer sa façon de procéder.

Aucune subvention possible.

Le Conseil Municipal valide le devis concernant la mise à jour du logiciel Cimetière et ajourne sa décision concernant les 3 autres devis dans l'attente des justificatifs de consultation d'autres prestataires par GT Consulting.

- D'un élu pour le rachat de la licence 4 mise en vente par le bar l'OASIS : La commune n'ayant pas l'objectif d'ouverture d'un bar et cette licence n'étant pas la dernière existante sur la commune, la commune ne peut pas se porter acquéreur.

3) Dette Logement de Pierreville : Monsieur le Maire avait interrogé Monsieur le Trésorier sur la possibilité de se rapprocher du consulat ou de l'ambassade d'Abidjan afin d'obliger l'ancien locataire du logement de Pierreville à honorer sa dette (environ 6 000 €). Monsieur le Trésorier explique qu'une telle procédure n'existe qu'en matière fiscale et uniquement dans la Communauté européenne. Cette dette sera prochainement présentée en non-valeur, ce qui ne signifie pas que le recouvrement n'en sera pas poursuivi.

**- Commission « Informations : Bulletin Municipal - Internet », M. Jean-Marie ADAM**

La Commission prévoit de :

- Revoir la page d'accueil du site internet,
- Rechercher un autre logiciel pour le calendrier des salles et celui des évènements de la commune,
- Modifier la présentation du bulletin municipal et de proposer à ses lecteurs lors du prochain un concours photo.

M. Christian BARNABE demande la possibilité de créer une tribune libre dans le Bulletin Municipal. Monsieur le Maire souhaite que le Bulletin Municipal reste tel qu'il est jusqu'à la fin de ce mandat.

**- Commission « Foires - Marchés - Fêtes - Loisirs - Culture », M. Jean-Joseph CARPENTIER**

Suite à la réunion du 03.10.2018

1) Marché de Noël du 08.12.2018 : montage des chapiteaux le vendredi 07.12.2018 dès 8h30 avec les employés communaux, la commission demande des volontaires pour les aider. Le samedi 08.12.2018 : début du marché de Noël de 10h à 20h. Le tarif pour les exposants est de 15€ la table de 2m20, un chèque de caution de 50 € est demandé. A 17h, venue du père Noël avec prise de photos au prix de 1€. Organisation d'une tombola gratuite faite avec les lots offerts par tous les exposants.

La commission propose au Conseil Municipal de faire payer les associations de Bacqueville en Caux au prix de 2 € la table de 2,20m. Le Conseil Municipal refuse cette proposition mais décide de limiter à 4 le nombre de tables mises à disposition des associations.

2) Miss Bacqueville en Caux : la commission propose au Conseil Municipal d'organiser un défilé de Miss le samedi 26.10.2019 à 20h. Les tranches d'âge des Miss seraient de 7 à 12 ans et de 13 à 17 ans. Une présélection serait faite le dimanche 30.06.2019 de 9h à 13h par les membres de la Commission. Le Conseil Municipal demande à la Commission de retravailler ce dossier.

**- Commission « Cadre de vie - Environnement - Fleurissement - Jumelage »**

Suite à la réunion du 12.10.2018

1) Maison fleuries : La commission propose d'organiser la remise des prix des maisons fleuries de la commune le 17.11.2018 à 17h30, salle de réunions de la Mairie. Les prix seront des bons d'achat à utiliser chez les deux fleuristes de Bacqueville en Caux : 1<sup>er</sup> prix 55 € (1 personne), 2<sup>ème</sup> prix 40 € (1 personne), 3<sup>ème</sup> prix 20 € (4 personnes), 4<sup>ème</sup> prix 15 € (7 personnes), 5<sup>ème</sup> prix 10 € (2 personnes).

Soit un total de 15 personnes récompensées pour un montant de 300 €. Un diplôme encadré sera offert le jour de la remise des prix. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

2) Sapins de Noël : la commande a été passée à la pépinière Jeandin pour 10 sapins et 10 buches pour un coût de 180.25 € TTC.

3) Massifs de la commune : une commande de rosiers doit se faire au jardin des gazelles pour 41 rosiers pour un coût de 179.38 € HT.

4) Villes et Villages Fleuris : un mail a été adressé le 10.10.2018 stipulant que l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris est obligatoire pour les communes 1, 2, 3 et 4 « Fleur » souhaitant conserver leur label et faire usage de leur panneau. Les communes souhaitant se retirer ou n'ayant pas répondu doivent, conformément au règlement national des « Villes et Villages Fleuris », procéder au retrait de leur panneau. Elles ne pourront être visitées par le jury régional et national et ne figureront plus au palmarès national. L'adhésion s'élève à 175 € par an pour les communes de 1 000 à 3 499 habitants. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer.

5) Jumelage : Le Comité de Jumelage en partenariat avec la Section locale des A.C.P.G. présente une exposition sur le centenaire de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale, salle de Réunions de la Mairie, du 7 au 14.11.2018, de 15h à 18h. L'inauguration est prévue le 07.11.2018 à 18h30, suivie du verre de l'amitié. Un échange avec la ville de Scharnebeck a eu lieu du 01 au 04.11.2018 : 44 participants. M. Stéphane MASSE précise qu'il y aura le 45<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage l'an prochain.

#### **- Commission « Logement »**

1) Résidence Les Prés - Logement H 45 : les dossiers suivants ont été transmis à SODINEUF

- M. Marcel MAHIEU
- M. Vincent LEVASSEUR
- Mme Nadine LIMARE
- Mme Madison CAPEL

2) Logement ancienne Gendarmerie : M. Emmanuel LABSOLU ayant donné son préavis au 15.11.2018, la commission propose de le louer à Mme Sarah BRUYNEEL à compter du 01.12.2018. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

3) Studio du Haras : M. Corentin MUGUET occupe le logement depuis le 15.04.2018. Son bail se termine le 30.11.2018. Il demande la possibilité de prolonger son bail jusqu'au 31.12.2018. Le Conseil Municipal accepte de prolonger le bail jusqu'au 31.12.2018.

4) Résidence les Hortensias : pas de réponse à ce jour suite aux dossiers transmis par la commission.

#### **- Commission « Travaux - Bâtiments »**

1) Menuiseries du Presbytère : Afin d'avoir une idée du coût des travaux, un devis a été demandé à l'entreprise ANGER. Le montant du devis est d'environ 46 000 € TTC pour 16 fenêtres, 1 porte et 21 volets roulants. Il faudra déposer une Déclaration Préalable au service instruction avant tous travaux (photos avant / après notamment). Le Conseil Municipal demande que la DP soit déposée et décide d'inscrire 20 000 € au budget 2019 pour la réalisation d'une première tranche de travaux, puis l'inscription de 20 000 € au budget 2020 pour la fin des travaux.

2) Gendarmerie - Rideau de fer motorisé : deux devis ont été demandés à l'entreprise ANGER

- avec pose : 2 667 € TTC
- sans pose : 1 347 € TTC

Le Conseil Municipal décide de valider le devis sans pose, nos agents ayant les qualifications pour assurer la mise en œuvre.

3) Salle de Pierreville : un carreau a été cassé. Un devis a été fait par l'entreprise ANGER pour la fourniture seule du vitrage : 26.57 € TTC. Le Conseil Municipal valide ce devis.

4) Eglise de Pierreville : l'entreprise DELAMOTTE a fait parvenir un devis pour le remplacement de deux noues en zinc d'un montant de 3 948 € TTC. Le Conseil Municipal valide ce devis.

5) Bibliothèque : les dalles chauffantes vont être changées suite à l'accord de l'assurance. Relance concernant la création d'une rampe pour l'accès au jardin.

#### **- Questions diverses**

1) Secours Populaires Français : remerciements pour la subvention de 150 € allouée en 2018.

2) Stationnement « Handicapé » devant le kinésithérapeute : le dimensionnement n'est pas correct. Le Conseil Municipal charge la commission « Travaux - voirie, cimetières » de ce dossier.

3) WC du Hall de la Mairie : relance concernant le mauvais positionnement de la barre d'aide pour les personnes à mobilité réduite.

4) M. Christian BARNABE informe le Conseil Municipal qu'il connaît les noms des propriétaires et/ou exploitants des parcelles concernées par le projet éolien de la commune.

5) Recensement 2019 : M. Jean-Marie ADAM informe le Conseil Municipal qu'il ne dispose que de deux candidatures sur les 4 agents recenseurs devant nécessairement être recrutés.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : le 17.12.2018 à 20h.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h20.